

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 1 décembre 2023	N° 2023-618

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12
M. Jérôme PESKINA à M. Franck RAYNAL à partir de 17h
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PESKINA de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de
18h18
M. Thierry TRIJOLET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 1 décembre 2023	<i>Délibération</i>
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	<i>N° 2023-618</i>

Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 - Tournois de football masculin et féminin - Conditions d'accueil de l'événement sur le territoire - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1. Rappel de l'engagement de la Métropole dans la dynamique olympique

Dès 2015, Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux ont fait acte de candidature pour l'accueil de la compétition de football masculine et féminine en 2024, constituant ainsi un élément du dossier technique lauréat qui fut présenté au Comité International Olympique (CIO).

Le 10 août 2016, le Président de Bordeaux Métropole, a signé les actes d'engagements permettant d'acter l'inscription de Bordeaux Métropole dans la candidature parisienne comme site potentiel d'accueil de matchs de football masculins et féminins.

Le 13 septembre 2017, la candidature de Paris a été officiellement retenue par le CIO pour organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, grâce à un projet mettant en avant l'héritage pour les territoires et la priorité des objectifs environnementaux de la manifestation.

Le 12 juillet 2019, le Conseil de Bordeaux Métropole a adopté le projet de candidature commune Lacanau/Bordeaux Métropole pour l'accueil des épreuves de surf de la compétition, attribué finalement à Tahiti.

Enfin, le 17 décembre 2020, Bordeaux Métropole a été désignée par l'organisation de Paris 2024 comme « Collectivité Hôte » du tournoi olympique de football.

La Métropole accueillera ainsi au Stade Matmut Atlantique, 7 matchs du tournoi féminin et masculin du premier événement sportif mondial.

En complément de l'engagement de Bordeaux Métropole à accueillir des épreuves de football à Bordeaux, il est à noter que de nombreuses communes se sont portées candidates en 2019, pour devenir Centre de Préparation des Jeux (CPJ) :

- Saint Médard-en-Jalles pour l'haltérophilie,
- Lormont pour le judo et le breaking,
- Mérignac pour les activités aquatiques, gymnastiques et le hockey sur gazon,
- Pessac pour le handball,
- Talence pour l'athlétisme et l'athlétisme para, la natation et la natation para ainsi que l'escrime,
- Bordeaux pour le cyclisme sur piste et le cyclisme sur piste para, l'escrime et l'escrime para, le hockey sur gazon, le tennis et le skateboard.

Également, de nombreuses villes de la Métropole ont également été labellisées « Terre de jeux », à la suite du dépôt auprès du comité d'organisation d'un projet d'actions d'animations, d'éducation par le sport, de sensibilisation aux valeurs de l'olympisme qui seront déclinées dans les politiques sportives municipales jusqu'en 2024.

Peuvent ainsi être citées : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Le Bouscat, Le Taillan-Médoc, Lormont, Mérignac, Parempuyre, Pessac, Talence, Saint-Aubin de Médoc, Saint-Médard-en-Jalles, Villenave d'Ornon.

Bordeaux Métropole est également labellisée « Terre de jeux » dans le cadre de sa candidature pour l'accueil des épreuves de football.

Enfin, courant du mois de février 2023, la ville de Saint-Emilion, la Ville de Libourne, la ville de Bordeaux ainsi que Bordeaux Métropole ont souhaités accueillir le relais de la flamme olympique sur leurs territoires mobilisant ainsi tout un territoire pour prendre part aux jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques a confirmé le 23 juin 2023, le passage de la flamme en Gironde.

2. Bordeaux Métropole, site d'accueil des tournois de football olympiques

La très grande majorité des épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 se déroulera en Ile de France, à l'exception des épreuves de voile, accueillies à Marseille, du surf à Tahiti, des tournois de handball et basket-ball à Lille et des tournois de football (masculin et féminin) qui seront répartis sur les stades de grandes villes françaises.

A ce jour, sept stades ont été retenus pour le tournoi de football féminin et masculin : Paris, Nantes, Marseille, Nice, Saint-Etienne, Lyon et Bordeaux.

Ainsi, 7 matchs sont actuellement programmés sur notre territoire :

- Mercredi 24 juillet 2024 à 19h (match de poule masculin)
- Jeudi 25 juillet 2024 à 17h (match de poule féminin)
- Samedi 27 juillet 2024 à 15h (match de poule masculin)
- Samedi 27 juillet 2024 à 21h (match de poule masculin)
- Mardi 30 juillet 2024 à 21h (match de poule masculin)
- Mercredi 31 juillet 2024 à 17h (match de poule féminin)
- Vendredi 5 août 2024 à 21h (quart de finale masculin)

L'accueil de la Coupe du Monde féminine 2019 de la FIFA (Fédération Internationale de Football Association) en France, et plus globalement la pratique du football féminin associé à une politique tarifaire attractive (places à partir de 24€) des matchs dans les stades permettent d'espérer un public très nombreux pour chacune de ces rencontres.

Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) de Paris 2024 souhaite s'engager, accompagnés des sites-hôtes dans le cadre d'une nouvelle génération de grands évènements internationaux, où les intentions sociales et environnementales sont portées au même niveau d'ambition que les enjeux économiques et sportifs. Ainsi, le projet porté par Paris 2024 et les Sites-hôtes se veut exemplaire, vertueux et innovant en matière de développement durable et propose de créer notamment de nouvelles synergies participant ainsi à un héritage fort de la manifestation pour les territoires.

3. Description des objectifs et modalités d'accueil de la compétition

L'accueil d'épreuves olympiques sur le territoire de Bordeaux Métropole constituera une occasion exceptionnelle de valorisation du territoire qui permettra aux habitants de vivre au plus près la célébration de l'olympisme, symbole de paix et de fraternité entre les peuples.

Pour Bordeaux Métropole, la réception d'épreuves du tournoi de football des Jeux Olympiques représente l'opportunité de valoriser les atouts et les ambitions du territoire tout

en favorisant les échanges entre le tissu économique local et le monde entier. A ce jour, les taux de remplissage des Stades accueillant le tournoi de football des JOP2024 sont estimés par Paris 2024 entre 70% et 90% de leur capacité totale. Le nombre de touristes/supporters attendus sur notre territoire est estimé entre 205 000 et 265 000 personnes pour les 7 matchs au Stade Matmut. Les impacts économiques sur la métropole seront conséquents, les supporters des JO se déplaçant en famille et se caractérisant par des séjours longs. Cela constitue une réelle plus-value pour le secteur du tourisme bordelais.

L'organisation de cette compétition sportive internationale majeure offrira une visibilité exceptionnelle à notre territoire ainsi qu'aux nombreux équipements sportifs de la métropole qui serviront de site d'accueil et d'entraînement pour les athlètes. Les infrastructures sportives retenues par l'organisateur pour l'accueil et l'entraînement des équipes de football reçues sur notre territoire sont le Stade Chaban-Delmas, le stade Sainte-Germaine et le stade Serge Duhourquet. Ces trois infrastructures sont la propriété de la Ville de Bordeaux.

Pour faire de cet événement international, une réussite sportive et sociale, Bordeaux Métropole (« Collectivité Hôte cheffe de file »), la ville de Bordeaux (« Collectivité Hôte ») et Paris 2024 signeront une convention « cadre » relative à l'organisation et au succès des JOP 2024 qui définira les modalités de collaboration des parties pour assurer la livraison et l'organisation de cet événement sur le territoire.

A ce titre, les parties entendent notamment réaffirmer les engagements pris par la « Collectivité Hôte cheffe de file » dans les lettres de garanties et définir leurs principales obligations respectives, qui seront précisées, complétées ou expressément écartées, dans les autres contrats qu'elles concluront pour assurer la livraison et l'organisation des Jeux, et notamment les contrats de mises à disposition des infrastructures municipales et/ou métropolitaine.

Bordeaux Métropole, en tant que « Collectivité Hôte cheffe de file » coordonnera l'action de l'ensemble des « Collectivités Hôte » dans le cadre de l'exécution de la convention.

A ce titre, elle assurera notamment un rôle d'intermédiaire et de facilitateur entre Paris 2024 et la Ville de Bordeaux.

A travers cette convention « cadre » Bordeaux Métropole s'engage à mettre en œuvre un programme d'accompagnement au bénéfice des habitants de la métropole et des visiteurs afin de contribuer au succès de cette grande fête populaire. Ce dispositif d'accueil prévoit notamment :

- un plan de mobilité renforçant le réseau de transport en commun et favorisant les mobilités douces, La Métropole élaborera le plan de mobilité à mettre en œuvre spécifiquement pour cet événement. L'enjeu est d'assurer la meilleure fluidité possible des déplacements et du stationnement qui seront générés par l'accueil de ces matchs sur l'agglomération et sur le secteur du stade Matmut/parc des expositions. Pour ce faire, un renfort et une importante coordination de l'offre de mobilité devront être activés (transports en commun, mobilité douce avec la mise à disposition de 600 vélos pour se rendre aux stades, plan de circulation et de stationnement avec renfort de signalétique). Un poste de coordination de la circulation et des flux sera également activé à chaque match.

- des animations festives, des activités sportives et culturelles dans les 28 communes de la métropole. Bordeaux Métropole proposera, en étroite collaboration avec les communes et ses partenaires territoriaux, un concept spécifique d'animations afin de mobiliser son territoire autour de l'événement, favoriser l'engouement de sa population pour l'accueil du tournoi de football olympique mais également en vue d'accueillir les fans et supporters lors des matchs et autour des matchs. Bordeaux Métropole séquencera dans le temps ce programme d'animations à l'échelle du territoire, à la fois pour se coordonner avec les différentes parties-prenantes mais également afin d'assurer une montée en puissance de la mobilisation citoyenne jusqu'à l'événement.

L'objectif est de proposer un programme d'animation pluridisciplinaire autour des JO à destination de tous les publics et sur les 28 communes de la métropole de mai à mi-juillet 2024. Sera ainsi proposée une programmation pluridisciplinaire autour de la thématique du sport et des valeurs des Jeux olympiques. Elle pourra mêler conférences, rencontres, expositions, spectacle vivant, performance, musique, littérature, poésie, gastronomie, danse, cirque, patrimoine, cinéma, sport, photographie et art contemporain, (etc...).

La Métropole partagera avec les communes l'ensemble des propositions retenues afin qu'elles puissent se positionner pour en accueillir sur leur territoire. Les propositions pourront être choisies par plusieurs communes pour permettre un maillage complet de la Métropole et une circulation des publics sur l'ensemble du territoire. Un partenariat avec les communes : le financement de cette programmation sera assuré par la Métropole avec le soutien logistique des communes pour la mise en œuvre sur leur territoire. Un programme métropolitain sera élaboré et diffusé au plus grand nombre.

- un programme de communication et d'accueil touristique. A l'instar de ce qui a été organisé pour la Coupe du Monde de Rugby, l'accueil de 7 matchs du tournoi de football des JOP 2024 sera l'occasion de renforcer l'attractivité de notre territoire par la mise en lumière de nos atouts touristiques. Il conviendra également de faciliter l'organisation du séjour des nombreux supporters et de leurs accompagnants et d'inciter à la prolongation des séjours.

- un programme de volontaires. Un programme spécifique sera élaboré par Bordeaux Métropole afin de recruter environ 200 volontaires qui auront pour missions : l'accueil et l'information des publics, la logistique et l'organisation, la sensibilisation au développement durable et l'aide à l'orientation.

- la mise à disposition d'équipements sportifs de la ville de Bordeaux pour les entraînements des équipes,

- un programme Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et des dispositifs de développement durable. Au travers de l'accueil de cette compétition, Bordeaux Métropole souhaite continuer à s'engager dans cette nouvelle génération de grands événements, où les intentions sociales et environnementales sont portées au même niveau que les enjeux économiques et sportifs. Pour ce faire, Bordeaux Métropole s'engagera à appliquer les principes du développement durable et d'écoresponsabilité à l'ensemble des actions associées à l'accueil des JOP2024 sur notre territoire. Afin de garantir la cohérence avec les démarches initiées dans le cadre du Plan Climat, Air, Energie Territorial, Bordeaux Métropole accompagnera ces engagements par la mise en place d'un dispositif d'évaluation des impacts environnementaux et par la réalisation d'un bilan environnemental de l'événement afin d'identifier les postes d'émissions susceptibles d'être réduits et ainsi pouvoir proposer des améliorations lors de l'accueil de futurs événements. Concernant les impacts résiduels inévitables, des mesures compensatoires à l'échelle de la Métropole seront envisagées.

La mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositifs d'accueil est évaluée actuellement à 3,9 M€ (cf. annexe) - hors mise à disposition du Stade Matmut Atlantique évaluée à 2,8 M€.

Concernant l'utilisation du stade Matmut Atlantique, il a été convenu dès la phase de candidature, qu'il serait mis à disposition de Paris 2024 par Bordeaux Métropole. Fruit d'une longue négociation, cette convention permet de garantir à Paris 2024 l'utilisation du Stade Matmut Atlantique pendant une durée déterminée ainsi que l'accès à différentes prestations (travaux provisoires, énergie et fluides, technologies, réseaux et communication).

Ainsi, un contrat de mise à disposition du stade sera signé de façon tripartite entre l'exploitant (Stade Bordeaux Atlantique, SBA), la « Collectivité Hôte cheffe de file » et Paris 2024. Ce contrat définira les conditions dans lesquelles Bordeaux Métropole mettra à disposition de Paris 2024 le stade Matmut Atlantique en fonction des besoins et des nécessités de l'organisation du tournoi de football des jeux Olympiques.

Bordeaux Métropole fera également l'acquisition de billetterie et d'hospitalités auprès de l'organisateur.

Un programme d'invitations sera ainsi mis en place pour permettre à des publics jeunes et des publics éloignés (centres sociaux, centres de prévention, associations sportives et de soutien aux enfants malades, scolaires...), d'accéder aux rencontres et de vivre les moments forts de cette compétition.

Bordeaux Métropole procèdera enfin à l'achat de supports de communication favorisant la visibilité de Bordeaux Métropole pendant les matchs.

Bordeaux Métropole poursuivra le travail collaboratif, engagé à l'occasion de la coupe du monde de rugby France 2023, avec les 28 communes de la Métropole, la Région et le Département, notamment sur les stratégies de valorisation du territoire, de projet touristique, de dispositifs de communication et de conditions de visibilité afin de contribuer à la cohérence et à la réussite de cet évènement sur le territoire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5217-2,

VU les lettres d'engagement signées par le Président de Bordeaux Métropole le 10 août 2016,

VU la candidature de Bordeaux Métropole inscrite dans le projet de Paris, retenu le 13 septembre 2017 à Lima pour organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été en 2024,

VU la délibération n°2020-394 du Conseil Métropolitain du 23 octobre 2020, approuvant l'intérêt métropolitain des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, et l'accueil des épreuves de football féminines et masculines,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT le caractère exceptionnel de la manifestation et les enjeux pour Bordeaux Métropole d'accueillir des épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques dans un cadre d'exigence environnementale porté par le comité d'organisation Paris 2024,

DECIDE

Article 1 : de réaffirmer l'intérêt métropolitain de cet évènement sportif sur notre territoire,

Article 2 : de soutenir le projet d'accueil du tournoi de football masculin et féminin des Jeux Olympiques sur le territoire métropolitain, dans les conditions précisées dans le présent rapport,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et tous documents, marchés publics et conventions en lien avec l'organisation de cet évènement sur le territoire, notamment celles relatives aux obligations de la « Collectivité hôte cheffe de file », aux conditions de mise à disposition du Stade Matmut Atlantique et à l'achat de billetterie et d'hospitalités.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Madame BICHET, Madame MELLIER, Monsieur BOBET, Monsieur ALCALA, Monsieur CAZABONNE, Monsieur COLES, Madame DELATTRE, Madame HELBIG, Madame LOUNICI, Monsieur MARI, Madame PAVONE, Monsieur RAUTUREAU, Madame SABOURET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 DÉCEMBRE 2023	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 8 DÉCEMBRE 2023	la Vice-présidente,
	Madame Brigitte BLOCH